

# Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

## Mairie

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Étaient présents : MM. Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absent excusé : M. François VERGNE

Date des convocations : 21 janvier 2019

Date d'affichage : 6 février 2019

Madame Fabienne LENOËL remplit les fonctions de secrétaire.

### **LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE » : COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION AVEC L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET DÉMARCHES**

Madame le Maire fait le point sur le dossier du lotissement « Bocage de l'Elle » et notamment de la réunion du jeudi 10 janvier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre qui a effectué une 1<sup>ère</sup> esquisse du plan de composition du lotissement.

L'opération pourrait se faire en deux tranches.

L'effacement de la ligne électrique est prévue en avril.

De plus, Madame le Maire fait part qu'elle a reçu un courrier de la Préfecture de la Manche concernant la pré-programmation 2019 des logements locatifs sociaux.

L'opération de 6 logements F3 de plain-pied, proposée par l'office public Manche Habitat, a été retenue. Le dossier est en attente de financement.

### **DÉLIBÉRATION 2019 - N°01/01 : CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS**

Suite au départ en retraite d'un agent communal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création de deux postes d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 pour l'entretien des locaux communaux (y compris la maison de santé) comme suit :

- Un poste à 13h00/semaine
- Un poste à 5,25h/semaine annualisé

### **DÉLIBÉRATION 2019 - N°01/04 : AIDES AUX VACANCES**

La CAF et la MSA accordent des aides pour faciliter l'accès aux accueils collectifs de mineurs en fonction du quotient familial des familles.

Pour permettre à un plus grand nombre de jeunes de 3 à 17 ans de participer aux activités proposées dans le cadre des accueils collectifs de mineurs organisés sur le territoire de l'Elle, le Conseil Municipal décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour les familles dont le quotient familial se situe au tarif maximum et jusqu'à un quotient familial de 1100 €, quelque soit le régime, d'accorder :

- 3 € par jour et par enfant pour une journée complète ou 1,50 € pour une demi-journée :

- le mercredi pendant les semaines scolaires
  - pendant les petites vacances
  - pendant les vacances d'été
- 5 € par jour pour un seul mini-camp par enfant et par an.

Ces aides seront versées directement à Saint-Lô Agglo.

La famille devra fournir, uniquement lors de la 1<sup>ère</sup> inscription de l'année civile, une attestation de paiement des prestations familiales faisant apparaître le quotient familial du mois de janvier ou du mois précédant la demande ainsi que les noms et prénoms des enfants à charge, ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

#### **DÉLIBÉRATION 2019 - N°01/05 : AIDES POUR LES JEUNES DE 11 A 16 ANS**

Afin de permettre aux jeunes habitants de Saint-Clair-sur-l'Elle, âgés de 11 à 16 ans, de participer aux activités proposées dans le cadre de l'espace jeunes sur le territoire de l'Elle, les membres du Conseil Municipal décident d'aider à raison de **3 € par enfant** sur les soirées avec transport.

Cette aide est valable pour **quatre sorties par enfant et par année civile**.

Ces aides seront versées directement à Saint-Lô Agglo. Pour pouvoir bénéficier de l'aide, la famille devra fournir, uniquement lors de la 1<sup>ère</sup> inscription de l'année civile, le livret de famille et un justificatif de domicile des parents de moins de 3 mois.

#### **DÉLIBÉRATION 2019 - N°01/06 : TRANSPORT COLIS ALIMENTAIRE**

Les membres du Conseil Municipal acceptent la prise en charge du transport des colis alimentaire qui sera réglée, après production d'une facture, directement à Solidarité Alimentaire à hauteur du tarif en vigueur pour 22 km et ceci 2 fois dans l'année civile.

#### **DÉLIBÉRATION 2019 - N°01/07 : PARTICIPATION COLIS ALIMENTAIRE**

Les membres du Conseil Municipal acceptent la participation au colis alimentaire, après production d'une facture, directement à la Banque Alimentaire de la Manche.

#### **DÉLIBÉRATION 2019 - N°01/08 : CRÉATION D'UNE COMMISSION ACTION SOCIALE**

Suite à la dissolution du CCAS, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer la commission « Action sociale ». Elle sera constituée comme suit :

Présidente: Maryvonne RAIMBEAULT, Maire

Membres: Magali BAZIRE, Thérèse LANGE, Françoise LOQUET, Anne-Marie RABEC

#### **DÉLIBÉRATION 2019 - N°01/09 : LOGEMENTS LOCATIFS MEUBLÉS POUR LES JEUNES AU-DESSUS DE LA POSTE : COMPOSITION DE LA COMMISSION AD'HOC POUR LE MARCHÉ DE TRAVAUX**

L'avis d'appel public à la concurrence, pour le marché de travaux pour les logements locatifs meublés pour les jeunes au-dessus de la Poste, a été publié. Toutes les offres doivent être déposées de façon dématérialisée.

La date limite de réception des candidatures est fixée au mardi 26 février 2019 à 18h00.

Le conseil municipal décide de la mise en place d'une commission « ad hoc » pour l'ouverture des plis. Elle sera constituée comme suit :

Présidente : Madame Maryvonne RAIMBEAULT

Vice-Président suppléant : Monsieur Serge ANFRAY

Membres titulaires : Monsieur Raymond GIRARD, Monsieur Johanny LALANNE, Madame Françoise LOQUET, Monsieur Jean-Marc VARIN.

L'ouverture des plis est fixée au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 à 9h00.

## **DÉLIBÉRATION 2019 - N°01/10 : AMÉNAGEMENT DES RUES SIRE DE CREULLY ET DES JARDINS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

La réunion de la commission ad'hoc du 25 janvier 2019 a procédé à l'ouverture des plis électroniques. 8 offres ont été réceptionnées.

Après analyse, le Conseil Municipal à l'unanimité attribue le marché pour l'aménagement de la rue Sire de Creully et la rue des jardins à l'entreprise EIFFAGE de Saint Jean de Daye pour un montant de 161 293.50 € HT soit 193 552.20 € TTC.

Le délai du chantier pour l'entreprise retenue est estimé à 3 semaines  $\frac{1}{2}$ .

## **DÉLIBÉRATION 2019 - N°01/11 : MAISON DE SANTÉ DE L'ELLE : DEVIS COMPLEMENTAIRE**

**PARKING MAISON DE SANTE DE L'ELLE :**

Le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 1 044 € HT soit 1 252.80 € TTC.

## **DÉLIBÉRATION 2019 - N°01/12 : INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE**

Suite à un courrier du service du contrôle de légalité indiquant le non-respect du plafond, le Conseil Municipal, à l'unanimité retire la délibération 2018-N°10/03 du 22 octobre 2018 et fixe l'indemnité de gardiennage de l'église à 120.97 € par an, le gardien ne résidant pas dans la commune.

## **DÉLIBÉRATION 2019 - N°01/13 : ACCUEIL DES JEUNES ALLEMANDS**

Dans le cadre de l'échange entre le collège et le Land Schleswig-Holstem, la commune organisera le 13 mars 2019 à 10h30 à la mairie, une réception de bienvenue en l'honneur d'un groupe de 14 collégiens allemands et de 3 ou 4 accompagnants.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **- Campagne 2018 « Paysage et Fleurissement » :**

Le Jury Départemental de la Campagne 2018 « Paysage et Fleurissement » a décidé d'attribuer à la commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE le 3<sup>ème</sup> Prix, dans la catégorie des communes de 501 à 1000 habitants.

### **- Cahier de doléances :**

Le mouvement des « gilets jaunes », initiative citoyenne d'un genre nouveau, illustre une colère réelle, un malaise qui doit être entendu. C'est pourquoi, face à la crise actuelle et afin de recréer le lien de façon pacifiste et constructive, un cahier de doléances est mis à disposition des habitants au secrétariat de mairie pour faire remonter leurs revendications et suggestions.

### **- Calendrier de collecte des ordures ménagères :**

La déchèterie à Saint-Clair-sur-l'Elle est bien ouverte le mardi, jeudi et samedi.

### **- Associations :**

#### **o Club de l'Amitié :**

Mr Gilbert ENÉE est le nouveau président de l'association.

#### **o APE du collège Jean Grémillon :**

Mme Rachel GARREAU est la nouvelle présidente de l'association.

#### **o Utilisation de la maison des associations :**

Afin de limiter les charges de fonctionnement et de permettre à chacun de trouver des locaux accueillants, un imprimé sera remis aux associations avec la liste des points à vérifier avant de quitter les lieux.

### **- Dates à retenir :**

#### **o Jazz dans les prés :** dimanche 28 avril à la maison des associations à 17h

#### **o Don du sang :** vendredi 8 mars et jeudi 3 octobre à la maison des associations

#### **o Tour de Normandie :** passage à St Clair sur l'Elle sur la D6 le 31 mars

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.